

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13161**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales à finalité recherche Mention Archéologie Spécialité Egypte dynastique, hellénistique et romaine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Recherche en archéologie et en égyptologie

Travail sur la documentation et travail sur le terrain.

Traitement de données épigraphiques.

Travaux de fouilles.

Etude de documentation historique, religieuse et littéraire.

- maîtrise des différents états de la langue égyptienne ancienne,

- maîtrise des sources documentaires (historiques, religieuses, littéraires), des méthodes d'analyse de ces dernières et des

problématiques de recherche propres à l'équipe d'égyptologie de l'UMR 5140,

- maîtrise des techniques de l'archéologie et, plus spécifiquement, de l'archéologie égyptienne

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement supérieur

Recherche (CNRS)

Organismes privés d'archéologie.

Égyptologue ou archéologue.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2108 : Enseignement supérieur

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel et Recherche s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

Il s'agit de proposer aux étudiants une offre de formation essentiellement axée sur les thématiques de recherche de l'équipe d'égyptologie de l'UMR 5140. Cette offre est constituée de deux volets essentiels : travail sur la documentation et travail sur le terrain. Les deux s'enrichissent mutuellement, puisque la connaissance du contexte archéologique exact est souvent nécessaire, voire indispensable, à la compréhension d'un document. Et, inversement, un archéologue formé en égyptologie peut traiter sur le terrain des données épigraphiques, éventuellement utiles pour la stratégie de la poursuite des travaux de fouilles.

Le travail sur la documentation exige le plus souvent une connaissance de tous les états de langue et d'écriture de l'Égypte ancienne. L'étude de la documentation historique, religieuse et littéraire, dans le cadre des différents séminaires de master, permettra d'approfondir ce travail sur la langue, la maîtrise de celle-ci étant la condition absolue pour celui qui initie une carrière d'égyptologue.

Le volet archéologique de l'offre de formation a pour objectif de donner à l'étudiant la maîtrise des techniques de l'archéologie en général et égyptienne en particulier. Ces techniques doivent au préalable être acquises sur le terrain des fouilles françaises puis, dans un deuxième temps, lors de séjours en Égypte.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur les éléments suivants :

#### Semestre 1 (M1) :

##### UE1 La recherche en archéologie (50h, 5ECTS)

ECUE 11 La recherche en archéologie (3ECTS, 32h)

ECUE 12 Langue vivante (2ECTS, 18h)

##### UE2 Textes et archéologie de l'Égypte ancienne (n°1) (25ECTS, 150h)

ECUE 21 Histoire et documents (5ECTS, 25h)

ECUE 22 Religion et magie (5ECTS, 25h)

ECUE 23 Littérature et vie intellectuelle (5ECTS, 25h)

ECUE 24 Choisie dans une liste commune à toutes les spécialités (5ECTS, 25h)

ECUE 25 Choisie dans une liste commune à toutes les spécialités (5ECTS, 25h)

**Semestre 2 (M1) :**

**UE3 Pratique de l'archéologie (12ECTS, 50h)**

**UE4 Pratique de la recherche en archéologie (18ECTS, 50h)**

**Semestre 3 (M2) :**

**UE5 Textes et archéologie de l'Égypte ancienne (n°2) (30ECTS)**

ECUE 51 Paléographie et hiéroglyphes (10ECTS, 50h)

ECUE 52 Néo-égyptien littéraire et documentaire (10ECTS, 50h)

ECUE 53 Épigraphe de l'Égypte grecque et romaine (10ECTS, 50h)

**Semestre 4 (M2) :**

**UE6 Travail d'étude et de recherche (mémoire) (30ECTS)**

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet. En Master 2 Recherche, le contrôle des connaissances comporte obligatoirement la soutenance d'un mémoire.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

<http://ufr3.univ-montp3.fr/>

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

[http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie\\_Stats.htm](http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm)

**Autres sources d'information :**

Université Paul Valéry

UMR 5140 CNRS

**Lieu(x) de certification :**

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Montpellier

**Historique de la certification :**

Arrêté du 19 juillet 2007.

Remplacée par la fiche nationale n°31490